

PROGRAMME D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

APPEL DE CANDIDATURES - PAKISTAN

L'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) souhaite inviter des candidats qualifiés et éligibles à participer au Programme d'étudiantes et d'étudiants réfugiés (PÉR). Les candidats retenus sont réinstallés en tant que personne seule - le PÉR n'inclut pas la réinstallation des membres de la famille.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

Les candidat.e.s doivent:

- Être une personne déplacée de force vivant au Pakistan, dont les détenteurs d'une preuve d'enregistrement (PoR) ou d'un visa temporaire et les individus étant enregistrés auprès du HCR. Toutes les nationalités sont invitées à postuler;
- Être admissible et apte à la réinstallation dans le cadre du [Programme canadien de parrainage privé de réfugiés](#) ;
- Être âgé de 18 à 25 ans au 1er janvier 2022 (la date de naissance doit être au plus tôt le 1er janvier 1997 et au plus tard le 1er janvier 2004) ;
- Être célibataire (non marié) et sans enfant ;
- Avoir complété leurs études secondaires et être en possession des documents d'éducation officiels, authentiques et originaux, tels qu'un diplôme et le relevé de notes finales des études;
- Être compétent en anglais ou en français (capable de répondre aux exigences linguistiques des universités et collèges canadiens) ;
- Être confronté à des obstacles pour accéder à ou compléter l'éducation post-secondaire de premier cycle;
- Être autonome, mature et apte à s'intégrer au Canada en tant qu'individu ;

PROCESSUS POUR POSER SA CANDIDATURE:

Remplissez le [formulaire de demande PÉR](#) disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://srp.wusc.ca/fr/etudiants/>.

- La date limite pour postuler est le **lundi, 3 janvier 2022**
- Les candidatures ne seront acceptées qu'en ligne
- Pour aider les candidat.e.s à préparer leurs réponses à l'avance, veuillez consulter la liste de questions incluse dans la fiche d'information ci-dessous.
- Veuillez noter que vous devrez téléverser les documents suivants (diplôme d'études secondaires, relevés de notes postsecondaires, statut de réfugié ou autres documents d'identification). Veuillez vous assurer que tous vos documents sont des fichiers électroniques JPEG ou PDF.



- Si vous avez des questions spécifiques sur le processus de demande, veuillez contacter srp.pk@wusc.ca.

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES:

- Le PÉR est en faveur de l'égalité des genres. Les femmes qualifiées sont encouragées à soumettre leur candidature.
- Vous pouvez postuler en anglais **ou** en français. Les candidat.e.s qui sont compétents à la fois en français **et** en anglais peuvent l'indiquer dans leur formulaire d'application.
- Seuls les candidat.e.s présélectionné.e.s seront contactés. Les candidatures incomplètes ne seront pas présélectionnées. Veuillez donc vérifier attentivement les conditions d'éligibilité et les documents requis dans le formulaire de candidature.
- L'EUMC n'est pas en mesure d'ajouter des documents ou de modifier des détails dans votre demande en ligne si vous faites une erreur. Si vous faites une erreur dans votre demande en ligne, vous pouvez soumettre une nouvelle demande avant la date limite et nous examinerons votre demande la plus récente.
- Les candidats doivent être admissibles à la réinstallation au Canada. Votre éligibilité est basée sur votre situation individuelle et votre demande de statut de réfugié. Le PÉR est ouvert aux réfugiés de tous les pays. Il n'y a pas de quotas ou d'objectifs par pays d'origine.
- Les candidat.e.s au PÉR doivent présenter à l'EUMC des informations et des documents véridiques et cohérents au cours du processus de candidature et d'entrevue. L'EUMC a une politique de tolérance zéro concernant la soumission de fausses pièces d'identité ou documents académiques. Les candidat.e.s qui font de fausses déclarations ou falsifient leurs documents seront définitivement exclus de toute considération pour le PÉR.
- Le PÉR est un **programme gratuit**. Les candidat.e.s ne doivent payer aucune somme d'argent ni subir de pression à aucun moment du processus de sélection du PÉR. Veuillez informer le siège social de l'EUMC à Ottawa (denoncer-au-per@eumc.ca) si l'on vous a demandé de payer des frais (ou toute autre faveur ou service) à une personne au cours du processus de demande ou si vous avez observé des irrégularités ou avez des préoccupations concernant l'intégrité du processus de demande du PÉR.

Fiche d'information - Programme d'étudiantes et d'étudiants réfugiés, Pakistan

<p>À propos l'EUMC</p>	<p>L'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) est une organisation non gouvernementale canadienne. Notre siège social est situé à Ottawa, au Canada. L'EUMC se consacre à offrir des possibilités d'éducation, d'emploi et d'autonomisation aux jeunes du monde entier, en particulier aux femmes et aux jeunes réfugiés.</p>
<p>Le Programme d'étudiantes et d'étudiants réfugiés</p>	<p>Le Programme d'étudiantes et d'étudiants réfugiés (PÉR) est le programme phare de l'EUMC. Le PÉR réinstalle chaque année entre 130 et 150 étudiants provenant de plusieurs pays d'asile. Le PÉR est un modèle unique de parrainage entre jeunes, où des étudiants de niveau postsecondaire au Canada jouent un rôle de premier plan dans le parrainage d'étudiants réfugiés. Les "comités locaux" de l'EUMC sur les campus canadiens recueillent des fonds pour le PÉR et sensibilisent les gens à la crise mondiale des réfugiés. Les comités locaux offrent également un soutien social quotidien aux étudiants du PÉR après leur arrivée au Canada. Vous pouvez en apprendre davantage sur l'EUMC et le PÉR ici : https://srp.wusc.ca/fr/.</p> <p>Ce qu'il faut savoir sur le PÉR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PÉR n'est pas une bourse d'études traditionnelle - c'est un parrainage d'un an qui comprend la réinstallation au Canada et l'accès à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien. • Les étudiants PÉR arrivent au Canada en tant que résidents permanents et peuvent demander la citoyenneté canadienne après 3 ou 4 ans. • Les candidats retenus sont réinstallés en tant que personne seule - le PÉR n'inclut pas la réinstallation des membres de la famille. • Le PÉR couvre les frais d'études et de subsistance de l'étudiant pendant la première année au Canada. Après un an, les étudiants du PÉR sont censés devenir financièrement indépendants. Les étudiants du PÉR sont autorisés à travailler pendant les vacances d'été et/ou pendant l'année scolaire, et peuvent demander des prêts étudiants du gouvernement canadien, des bourses d'études et/ou des subventions pour financer le reste de leurs études.
<p>À propos les universités, les collèges, et les CÉGEPs</p>	<p>Les partenaires postsecondaires de l'EUMC au Canada comprennent plus de 90 universités, collèges et cégeps. Vous en apprendrez davantage sur ces options si vous êtes sélectionné pour le PÉR. Pour l'instant, voici une brève description de ces trois différents types</p>

	<p>d'établissements où vous pourriez avoir l'occasion d'étudier si vous êtes sélectionné pour le PÉR :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'université : Les étudiants de premier cycle dans une université travaillent en vue d'obtenir un baccalauréat. L'approche de l'éducation dans la plupart des universités est théorique et axée sur la recherche. De nombreux étudiants au Canada qui obtiennent un baccalauréat devront également étudier au niveau de la maîtrise avant de commencer leur carrière. Les frais de scolarité sont plus élevés dans une université que dans un collège. ● Collège : Les étudiants d'un collège travaillent en vue d'obtenir un diplôme ou un certificat. Certains collèges ont un partenariat avec une université et les deux premières années d'études dans un collège sont transférables à la troisième année d'un programme diplômant. L'approche de l'éducation est plus pratique et axée sur les compétences. De nombreux étudiants diplômés d'un collège peuvent entrer directement sur le marché du travail, les employeurs estimant que les diplômés des collèges sont "prêts à travailler". Les frais de scolarité des collèges sont moins élevés que ceux des universités. ● CÉGEP : Il s'agit d'un type de collège unique qui n'existe qu'au Québec, l'une des provinces du Canada. Les étudiants d'un cégep ont le choix entre deux filières : une filière est considérée comme une année de transition vers l'université, et l'autre filière est destinée aux programmes de diplômes techniques qui sont directement liés aux demandes du marché du travail.
<p>Programmes académiques et niveau d'études</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les étudiants sélectionnés pour le PÉR auront la possibilité d'être admis dans une grande variété de programmes académiques au Canada, en fonction de leurs notes scolaires, des exigences des cours préalables et des résultats aux tests de langue. ● Les étudiants PÉR sont admissibles aux types de programmes académiques suivants : programmes relais (ou de transition académique), y compris les cours de langues, les programmes de baccalauréat ou de premier cycle, les programmes de diplôme collégial et les programmes collégiaux de certificat d'études supérieures (préalablement titulaire d'un diplôme collégial ou d'un baccalauréat) ● <u>Les étudiants PÉR ne peuvent pas s'inscrire directement à un programme de maîtrise au cours de leur première année d'études au Canada.</u>
<p>Le processus de sélection</p>	<p>L'objectif de l'EUMC est de sélectionner un nombre égal d'étudiantes et d'étudiants pour le PÉR. Il n'y a pas d'objectifs ou de quotas par</p>

<p>pour le PÉR</p>	<p>nationalité. Le processus de demande de l'EUMC est transparent et ouvert aux jeunes réfugiés de tous les pays d'origine vivant dans un pays d'asile dans lequel l'EUMC opère. La sélection des étudiants du PÉR comprend un examen de leur demande de statut de réfugié, de leurs forces académiques et de leur aptitude personnelle à s'intégrer au Canada.</p> <p>L'EUMC est responsable de la décision de sélection préliminaire. Après l'entrevue, nous effectuons une dernière série de vérifications auprès des organisations locales, notamment le HCR et des autorités éducatives, pour vérifier le statut de réfugié et les antécédents scolaires.</p>
<p>Processus d'immigration pour le PÉR</p>	<p>Une fois qu'un étudiant est sélectionné par l'EUMC, les étudiants remplissent le formulaire d'immigration pour la réinstallation au Canada dans le cadre du Programme canadien de parrainage privé de réfugiés. L'EUMC soumet les demandes de réinstallation au gouvernement canadien. L'EUMC ne participe pas aux décisions finales prises par les responsables de l'immigration concernant l'admissibilité d'un étudiant à la réinstallation et n'est pas en mesure de les influencer. <u>La décision finale sur l'admissibilité à la réinstallation au Canada sera prise par les agents d'immigration canadiens.</u></p>
<p>Préserver l'intégrité du processus de demande du PÉR</p>	<p>Il n'y a <u>pas de frais</u> pour faire une demande au Programme d'étudiantes et d'étudiants réfugiés de l'EUMC. À toutes les étapes du processus de demande, le PÉR est totalement gratuit pour les candidats. On ne doit jamais demander aux candidats de payer quoi que ce soit ou de fournir tout autre avantage à un membre du personnel de l'EUMC ou à un représentant d'un partenaire local. Si vous faites l'expérience ou êtes témoin d'une corruption ou d'un comportement contraire à l'éthique pendant le processus de demande, nous vous demandons de signaler cet incident au siège social de l'EUMC à Ottawa par le biais de cette adresse électronique : denoncer-au-per@eumc.ca</p>
<p>Type de questions dans le formulaire de demande PÉR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nom et prénom • Date de naissance • Genre • Pays d'origine • Lieu de naissance • Situation matrimoniale et familiale • Numéro de téléphone • Durée de résidence au Pakistan • Adresse actuelle au Pakistan • Capacités linguistiques - en anglais et en français • Avez-vous terminé vos études secondaires?

- Avez-vous votre diplôme d'études secondaires original? (à joindre)
- Dans quel pays votre diplôme d'études secondaires a-t-il été délivré?
- Quelle était votre note moyenne finale et votre note finale en anglais ou en français ?
- Avez-vous étudié au niveau postsecondaire?
- Si vous avez dû arrêter vos études au niveau postsecondaire, pourquoi?
- Dans quel programme académique souhaitez-vous étudier?
- Quel est votre statut de réfugié actuel au Pakistan ?
- Avez-vous une preuve d'enregistrement (PoR) ou tout autre document qui confirme votre statut au Pakistan (c'est-à-dire un visa temporaire, l'inscription en tant que demandeur d'asile auprès du HCR) ? (à joindre)
- Avez-vous déjà été référé pour la réinstallation dans un pays tiers par le HCR ? Si oui, où et quel a été le résultat ?
- Pourquoi et quand avez-vous quitté votre pays d'origine ?
- Pouvez-vous retourner dans votre pays d'origine ?
- Y a-t-il autre chose que vous aimeriez ajouter à votre application SRP ?